

AFFAIRE DU PETIT YANIS

Partie-civile, L'Enfant Bleu pointe du doigt le drame de ces enfants « fantômes », victimes de la violence ordinaire

Le 6 février 2017, le petit Yanis trouvait la mort à la suite d'un énième acte de violence familiale. La mère de l'enfant, Emilie Inglard, et son compagnon, Julien Masson, comparaitront du 16 au 20 novembre devant la cour d'assises du Pas-de-Calais, à Saint Omer. Ils sont respectivement accusés d'abstention d'empêcher un crime ou un délit et d'homicide volontaire sur mineur de 15 ans par personne ayant autorité.

L'association L'Enfant Bleu - Enfance Maltraitée, s'est constituée partie civile et sera représentée par Maître Yves Crespin.

Rappel des faits

Yanis, 5 ans, est retrouvé inconscient en pleine nuit, victime du compagnon de sa mère, qui avait décidé pour le punir d'avoir uriné dans son lit, de le faire courir le long du canal d'Aire- sur-la-Lys. Il fait 5 degrés dehors, la « ballade » s'étend sur 6 kilomètres.

L'enfant mourra d'un œdème cérébral. Les experts signaleront par ailleurs de multiples lésions traumatiques, signe de violences habituelles.

La mère, Emilie Inglard, rejette la faute sur son compagnon, Julien Masson, qu'elle décrit comme violent mais face auquel elle ne parvenait pas à s'imposer en ce qui concerne l'éducation de Yanis. La mère encourt 7 ans d'emprisonnement pour « abstention d'empêcher un crime ou un délit ».

Julien Masson qui reconnaît avoir porté un coup sur la tête du petit garçon avec une lampe torche la nuit du drame, est accusé de meurtre et encourt la réclusion criminelle à perpétuité.

La position de L'Enfant Bleu

Yves Crespin, avocat de L'Enfant Bleu-Enfance maltraitée, pointe la difficulté de cette affaire, dans laquelle *« aucun signalement de maltraitance infantile ou alerte n'a été donné, ni par l'entourage familial, ni par l'école, ni par les professionnels de santé. Victime de violence éducative ordinaire, Yanis est passé sous tous les radars »*.

Laura Morin, Directrice générale de l'association, souligne *« la défaillance béante de la mère de Yanis, qui n'a pas protégé son enfant. Car personne d'autre qu'elle n'a semble t-il été confronté directement à la violence de Julien Masson à l'encontre de Yanis. Sa négligence est coupable et la peine encourue de 7 ans n'est pas de trop. Nous avons d'ailleurs œuvré pour que la loi aggrave la peine encourue pour ce délit, comme c'est le cas aujourd'hui depuis la loi d'août 2018 »*.

D'une manière générale, L'Enfant Bleu rappelle l'absolue nécessité pour tous (professionnels exerçant au contact d'enfants mais aussi voisinage, famille et amis) d'alerter, même en cas de simple doute et pas seulement lorsque l'on est témoin direct de maltraitance sur enfant.

Pour cela, il est indispensable de promouvoir les numéros d'appel d'urgence comme le 119 - Allô Enfance en Danger, le 17 - Police Secours et les numéros des associations de protection de l'enfance comme L'Enfant Bleu (01 56 56 62 62).

L'Enfant Bleu rappelle aussi l'absolue nécessité d'augmenter les moyens de la Protection de l'Enfance afin qu'aucun enfant « fantôme » n'échappe aux radars de son système.

CONTACT PRESSE :

Agence THE DESK

Aurélié Bois – 06 87 26 27 68 – aurelie@agencethedesk.com